



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 14/21

RELATIF AU BUDGET 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

Nous soumettons à votre approbation le présent préavis traitant du projet de budget pour l'année 2022. Le tableau des investissements projetés pour cette législature se trouve en annexe.

Ce budget est établi en conformité avec notre projet de législature, dont les principaux points influençant notablement le budget sont :

- assainir les finances communales
- pérenniser les structures d'accueil de nos enfants
- planifier la remise en état de nos infrastructures
- valoriser davantage nos ressources naturelles
- améliorer nos axes routiers et piétonniers pour la sécurité de tous

Nous gardons à l'esprit que la priorité consiste, pour le moment, à se redonner des moyens, financiers et organisationnels, pour la prochaine législature, voire la fin de celle-ci déjà.

L'élaboration du budget est un exercice d'équilibre et se définit par une estimation prudente mais tout de même réaliste des recettes et la meilleure justesse possible dans l'estimation des charges.

Nous avons fait le choix de ne pas largement sous-estimer les rentrées fiscales pour 2022, afin d'avoir un budget au plus près de la réalité. Ceci impose la mise en place d'outils de suivi précis, en collaboration avec la société fiduciaire qui assurera la tenue de la bourse communale, ce qui nous permettra d'adapter les dépenses en cours d'année si besoin est.

Un effort particulier a été apporté afin de vous fournir la vision la plus correcte possible à ce jour des vrais coûts de nos différentes structures (piscine, structures d'accueil notamment).

Pour cela une ventilation des charges et revenus relatifs à chaque structure a été effectuée aussi précisément que possible. Cette clarté à apporter à nos comptes est un élément indispensable à un bon pilotage.

Le budget présente un excédent de 150'000 CHF qui permettra d'effectuer un remboursement supplémentaire comme annoncé dans le préavis 10/21 traitant du taux d'imposition. Nous profiterons d'un de nos prêts arrivant à échéance en 2022 pour effectuer ce remboursement.

Il est important de relever que ce projet de budget ne prévoit comme revenu aucun prélèvement sur un ou des fonds de réserve sans couverture (c'est-à-dire sans cash disponible).

Nous joignons à ce préavis une analyse des finances communales de Bassins faite par la fiduciaire Heller, à lire en complément du rapport sur les finances communales vaudoises publié en mai 2021 par la Direction des finances communales.

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/finances_communales/Les_finances_communales_en_2019.pdf

Ces deux documents apportent des visions synthétiques et concordantes sur nos finances communales.

Le fiduciaire relève d'ailleurs que « la Commune de Bassins est dans une situation financière fragile, disposant de peu de marge de manœuvre, lourdement endettée et ayant peu investi ces dernières années. La Commune, ayant peu de réserves, peut se retrouver en difficulté en cas de baisse des rentrées fiscales. »

2 Points particuliers

Les points nécessitant une explication particulière sont commentés ci-dessous.

10 - Autorités

10.300.0 Bureau du conseil communal

10.300.1 Commissions du conseil

Augmentation selon préavis 12/21

12 - Service de l'économat

12.310 Imprimés et fournitures bureau + divers

Montant en baisse avec l'externalisation de la bourse

12.311 Achats mobilier et machines de bureau

Aménagement bureau communal, non réalisé en 2021 + Archives

13 - Service du personnel

13.301 Salaires

Ce montant inclut la possibilité d'embaucher une secrétaire municipale adjointe, ainsi qu'une revalorisation des salaires en 2022

16 - Tourisme

16.310 Informations touristiques

Dont 4'000 CHF pour le panneau d'affichage Place de la Couronne

16.480 Prélèvement sur fonds de réserve

Fonds 9280.04 créé en 2020 pour le panneau d'affichage Place de la Couronne

21 - Impôts

21.400 Impôts personnes physiques

Base réaliste au regard des dernières années + augmentation 2.5 pts

21.404 Droits de mutation

Les 2/3 de la moyenne des 5 dernières années

21.441 Gains immobiliers

Les 2/3 de la moyenne des 5 dernières années

32 - Forêts

32.318.0 Honoraires et prestations de service

Participation nette à l'inventaire forestier selon devis Etat de Vaud / Financé par le fonds AGFORS

32.318.61 Travaux pour l'accueil en forêt et divers

Divers aménagements, financés par le fonds de la forêt

32.423 Location places de bois et divers

Inclus 3'300 CHF location du hangar à copeaux à AGFORS selon bail commercial (avant dans 32.318.61)

321 - Pâturages et Chalets

321.301 Entretien des clôtures et fournitures

Remise à neuf de certaines clôtures sur les pâturages du Mondion, du Crot et du Planey et entretien courant annuel.

Remise en état du portail Pralets /Arzier.

Achats fournitures et pose de 2 portails zingués à l'entrée de la Peyssette et du Crot.

321.314 Entretien des chalets et alpages

Comme pour les années précédentes, sont prévus divers travaux d'entretien courant et de ferblanterie.

Aménagements au Planey (ceci était prévu déjà en 2020-2021).

Travaux d'étanchéité sur la citerne du Bugnonnet (urgence relative 8'000 CHF).

Honoraires d'études pour le projet en cours depuis un certain nombre d'années déjà au Mondion.

A envisager également le Futur pour la Bassine par le biais des Améliorations Foncières et Harmonie d'alpages.

La concrétisation de tout projet aboutira évidemment à la présentation d'un préavis.

321.314.1 Réfection Muret

Patrimoine alpestre à maintenir et entretenir : on aurait pour 2022, environ 25m prévus entre les Pralets et la Bassine et quelques remises en état ponctuelles.

321.314.2 *Entretien des sources et eaux*

Ce poste comprend le montage et le démontage annuels des installations de panneaux et pompes solaires.

Quelques travaux d'amélioration pour récolter l'eau de la citerne des Pralets, travaux pour lesquels le Syndicat participe à raison de 20%.

321.319 *Cotisations*

Cotisation association Harmonie d'alpage

35 - Bâtiments communaux

35.311 *Achats mobilier machines matériel*

Est notamment prévu l'achat de mobilier pour le bureau communal

35.314 *Entretien et rénovation des bâtiments*

Entretien courant + mise en conformité selon visite ECA, changement de la citerne à eau au Pavillon Moinsel, remplacement des néons au Pavillon Moinsel par un système LED.

35.427.5 *Location - arsenal*

L'arsenal a été vendu en mars 2021, plus de location perçue.

35.427.9 *Loyer RAB*

Nouveau compte. Loyer des différents locaux occupés par le RAB.

351 - Piscine

Le budget 2022 de la piscine prévoit un déficit d'environ 350'000, ce qui correspond une détérioration par rapport au budget 2021 qui estimait un déficit d'environ 110'000. Comme indiqué lors du conseil de septembre 2021, en toutes vraisemblances les objectifs du budget 2021 ne seront pas atteints. Le budget 2022 prend en compte cette réalité.

Au terme du contrat avec Aquarius au 31.12.2021, la Municipalité a nommé une nouvelle équipe dirigeante (sous la forme d'un CDD) avec pour objectif de redynamiser la piscine suite à la période de COVID. L'année 2022 se concentre sur le développement des activités de location autant au niveau des horaires que sur les possibilités de dégager de meilleures marges sur les tarifs. L'objectif à moyen terme est de réduire le déficit global dans une fourchette entre 200 000 et 250 000. Cet objectif pourra être atteint au plus tôt en 2023 si l'on considère la restructuration en cours et la reprise progressive des habitudes des usagers après une longue période de COVID.

Le déficit s'explique principalement par (1) des recettes en baisse dans un contexte post Covid, (2) une augmentation du poste salarial pour assurer la présence de deux gardiens durant les horaires publics (50h - 60h par semaine) et (3) la nécessité de poursuivre les travaux de réfection en cours. Le budget 2022 fait l'hypothèse d'un retour à la quasi-normalité en termes de régime sanitaire. En particulier, aucune période de fermeture prolongée n'est envisagée.

On notera l'impact positif des nouveaux statuts de l'AISE. La contribution annuelle s'élève dorénavant à environ 50'000' par an contre environ 20'000 les années précédentes.

351.301 *Salaires piscine*

L'augmentation correspond à la nécessité d'avoir en permanence 2 gardiens présents pendant les heures d'ouverture au public (50h -60h).

351.314 *Entretien piscine*

Travaux d'entretien nécessaires : réfection des joints, bac tampon, porte de secours, entretien des douches, etc.

351.318.4 Main d'œuvre Aquarius

Contrat Aquarius se termine fin 2021.

351.435.0 Chiffre d'affaires entrées

Estimé dans un scénario post-COVID

351.452 Rétrocession AISE piscine

Ce montant correspond à la rétrocession de l'AISE pour la mise à disposition de la piscine. Les rétrocessions de l'enseignement primaire et de la salle polyvalente apparaissent sous les rubriques correspondantes. Voir annexe A pour de plus amples explications.

43 - Routes

43.314.1 Sécurité routière

Sécurisation abords de l'école. Priorité de droite sortie de la rue de l'Eglise.

44 - Parcs, promenades, cimetière

44.313.1 Entretien place sport et jeux

Déplacement terrain beach-volley + achat table en bois pour terrain de foot.

45 - Ordures ménagères et décharge

Le budget de la déchetterie n'appelle pas de commentaire particulier. Il s'agit d'un compte fermé, les charges et les revenus sont équilibrés et stables par rapport au budget 2021 à l'exception de quelques ajustements par rapport aux observations.

45.311 Entretien conteneurs et divers

Augmentation pour effectuer des aménagements dans la zone compost.

46 - Réseaux d'égouts, d'épuration

46.314 Entretien des égouts

Budget largement dépassé ces dernières années, un état des lieux est à prévoir

46.322 intérêts emprunt E.U.

Baisse de taux lors du renouvellement en juillet 2021

46.352 Contribution à l'APEC

Contribution intercommunale en hausse

51 - Enseignement primaire

Le budget de l'enseignement primaire prend en compte les nouveaux statuts de l'AISE. Au niveau de l'enseignement primaire, ce changement de statuts est neutre avec excédent de charge d'environ 100'000 (51.352.0) compensé par un excédent de revenu équivalent (51.452.1).

On notera que les charges observées en 2020 relatives aux contributions de la commune pour le compte courant de la piscine de Bassins SA (soit 260'000 CHF depuis les postes 51.352.4 et 51.352.5) ne figurent plus sous la rubrique de l'enseignement primaire.

51.322.1 Intérêts écoles

Ce poste correspond aux intérêts de l'école. Ce montant (identique) était préalablement inclus dans le compte 51.352.4

51.352.0 Part.charges comm. group.scol.

Ce montant augmente par rapport à l'année précédente et correspond à la répartition des charges de l'AISE selon les nouveaux statuts. Voir annexe A pour de plus amples explications.

51.352.4 Participation charges établissement de Bassins

Ce poste n'existe plus. Les comptes 2020 comprenaient 55'000.- d'intérêts (dorénavant portés sur le compte 51.322.1) et 120'000.- pour la piscine de Bassins SA.

51.352.5 Retour part scolaire Piscine de Bassins S.A.

Ce poste n'existe plus. La contribution effective de l'AISE à la piscine apparaît dorénavant directement dans la rubrique 311.452.

51.427 Location appartement école

Dorénavant dans le dicastère des bâtiments au compte 35.427.1

51.452.1 Rétrocession AISE enseignement primaire

Ce montant correspond à la rétrocession de l'AISE pour la mise à disposition des locaux des écoles Jean de La Fontaine I & II selon les nouveaux statuts. Les rétrocessions pour la piscine et de la salle polyvalente apparaissent sous les rubriques correspondantes. Voir annexe A pour de plus amples explications.

52 - Enseignement secondaire

Le budget de l'enseignement secondaire prend en compte les nouveaux statuts de l'AISE.

52.352.2 Part. charges comm. Établis. Begnins

Ce montant correspond à la répartition des charges de l'AISE. Voir annexe A pour de plus amples explications.

71 - Service social

71.351.3 Régionalisation action sociale

2.80 par habitant / Dès 2022, le financement des Agences d'assurances sociales est repris par le Canton

70.319 Cotisations

Augmentation des participations pour la vie du village

72 - Prévoyance sociale cantonale

72.318.3 Résultat du compte UAPE et repas

Selon budget accepté en AG le 15.11.21.

81 - Service des eaux

81.318 Analyses d'eau

Impact de la mise en place de l'autocontrôle

3 Amortissement 2022

Le tableau ci-dessous donne la liste des amortissements obligatoires prévus en 2022.

Rubrique	Titre	CHF
32.331.6	Amortissement chaufferies	44 400.00
321.331.2	Amort.toiture Dunanche 2ème crédit	6 150.00
321.331.3	Amortissement entretiens urgents chalets d'alpage	1 000.00
35.331.0	Amortissement crédit étude salle de gymnastique	4 000.00
35.331.2	Amortissement rénovation fontaines	4 900.00
35.331.4	Amortissement salle polyvalente	117 000.00
35.331.6	Amortissement cuisine UAPE	18 000.00
35.331.7	Amortissement cloches église	1 920.00
351.331.0	Amortissement sur mobilier et installations piscine	4 400.00
351.331.1	Amortissement sur piscine	55 000.00
43.331.2	Amortissement équipement route des Montagnes	8 500.00
43.331.7	Amortissement tapis rue du Pelez	3 250.00
43.331.8	Amortissement carrefour de la Croix	3 200.00
43.331.9	Amortissement trottoir rue de la Croix	2 200.00
44.331	Amortissement colombarium	1 390.00
46.331.0	Amortissement collecteur Ravière-Cardelay	9 500.00
46.331.1	Amortissement collecteur Les Fontaines	3 700.00
46.331.2	Amortissement collecteur route des Montagnes	8 500.00
46.331.3	Amortissement collecteur Sorbiers Siaux	4 300.00
46.331.4	Amortissement travaux Le Gény	6 350.00
46.331.5	Amortissement PGEE	16 400.00
51.331	Amortissement écoles	165 645.00
81.331.1	Amortissement station pompage	13 900.00
81.331.3	Amortissement collecteur route des Montagnes	8 500.00
81.331.5	Amortissement collecteur Sorbiers Siaux	4 300.00
81.331.6	Amortissement réfection réservoir des Siaux	8 300.00
81.331.7	Amortissement conduite Plattets-Trappe	13 200.00
81.331.8	Amortissement transformation réservoir Plattets	12 000.00
81.331.9	Amortissement Bassins-la Cézille	56 000.00
82.331	Amortissements Cézille-Bassins	2 000.00
		607 905.00

4 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n°14/21 relatif au budget 2022,
Vu le rapport de la Commission des finances,
Où les conclusions du rapport de la Commission précitée,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

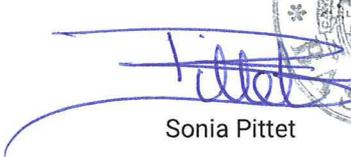
- 1. d'adopter le budget 2022 tel que présenté,**
- 2. de relever la Commission de son mandat.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 16 novembre 2021, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :

La Secrétaire :


Sonia Pittet


Nathalie Angéloz

Annexes :

- 1) Budget 2022 par ordre administratif
- 2) Plan d'investissement
- 3) Analyse finances communales
- 4) Charges et revenus AISE

Municipal répondant : M. Denis Currat